

CONDITIONS PARTICULIÈRES DE VENTE CERTIFICATS SSL

Contrat n°_

–

1. OBJET	2
2. DEFINITIONS.....	2
3. CONDITIONS DE FOURNITURE DU SERVICE	2
4. INTERFACE DE GESTION	3
5. OBLIGATIONS ET RESPONSABILITES DU CLIENT	3
6. OBLIGATIONS ET RESPONSABILITES D'IKOULA.....	4
7. DUREE DU SERVICE	4
8. DROIT DE RETRACTATION	5

1. Objet

Les présentes conditions particulières (ci-après les « **Conditions Particulières** ») ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles Ikoula propose à son Client le Service de Certificat SSL dans le cas où le Client dispose d'un Nom de Domaine (ci-après le « **Service** »).

2. Définitions

- **Autorité de Certification** : entité de confiance en charge de la délivrance des Certificats SSL.
- **Certificat SSL (également appelé un « Certificat » ou « Certificat Electronique »)** : SSL est l'acronyme anglais de « Secure Socket Layer ». Il désigne un protocole standard de sécurisation de la transmission de données sur Internet. Un Certificat SSL est un Certificat numérique qui est une suite de données liant cryptographiquement un titulaire identifié par sa Clé Privée à une Clé Publique. Un Certificat SSL peut être attribué à un individu, une organisation privée ou gouvernementale, un établissement d'enseignement, ou à un composant de réseau informatique, tel que le pare-feu, un routeur, ou tout autre support matériel de sécurité.
- **Signature Numérique** : fichier de données électronique chiffré joint ou lié logiquement à une autre donnée électronique, qui identifie et est uniquement rattaché à la signature de la donnée électronique, qui est créé grâce à la Clé Privée du signataire et est lié de manière à pouvoir effectuer des modifications ultérieures sur les données électroniques détectables.
- **Clé Privée** : fichier de données électronique chiffré et confidentiel conçu pour être en liaison avec une Clé Publique utilisant le même algorithme de chiffage et qui peut être utilisé pour créer des signatures numériques, pour déchiffrer des fichiers ou des messages qui ont été chiffrés avec une Clé Publique. La Clé Privée est au Client et Ikoula ne fournit pas les Clés Privées sauf si KOULA a généré la CSR (Certificate Signing Request) concomitamment à la Clé Privée.
- **Clé Publique** : signifie un fichier de données électronique chiffré et librement disponible qui est conçu pour être en liaison avec une Clé Privée utilisant le même algorithme de chiffage et qui peut être utilisé pour vérifier les Signatures Numériques et pour chiffrer des fichiers ou des messages.
- **Nom(s) de Domaine** : adresse littérale d'un site internet. Un Nom de Domaine de second niveau est composé d'un radical (exemple : « ikoula ») et d'une extension ou TLD (exemple « .com »), cette extension étant considérée comme un nom de domaine de premier niveau. Il est à noter qu'un nom de domaine peut être agrémenté d'un ou même plusieurs préfixes (exemple : « www »).
- **Serveur** : désigne le serveur du Client fonctionnant avec l'adresse IP identifiée par un Nom de Domaine par le Client à Ikoula et qui est lié de manière chiffrée à la Clé Publique présentée dans le Certificat SSL.

3. Conditions de fourniture du Service

Le Client reconnaît que le Certificat SSL est lié au Nom de Domaine qu'il a choisi. En ce sens, il n'est pas transférable d'un Nom de Domaine à un autre, souscrit auprès d'Ikoula ou d'un bureau d'enregistrement tiers, au cours ou au terme de son engagement contractuel.



S'agissant de la fourniture du Nom de Domaine, dans l'hypothèse où ce dernier serait fourni par Ikoula, le Client s'engage à prendre connaissance des conditions particulières afférentes.

4. Interface de gestion

Ikoula met à disposition du Client une interface de gestion (ci-après « **l'Interface** ») permettant au Client de gérer les actions à effectuer concernant son Certificat SSL.

Le Client se voit attribuer un Code d'Accès confidentiel pour accéder à l'Interface. Il s'engage à préserver la confidentialité de ce Code d'Accès et à ne pas le divulguer à des tiers non autorisés. Le Client est seul responsable de son Code d'Accès et de toute activité effectuée avec celui-ci sur l'Interface, y compris des conséquences qui peuvent en découler. Ainsi, tout acte effectué avec les identifiants du Client sera considéré comme réalisé par ce dernier.

Le Client notifiera immédiatement Ikoula en cas de perte, vol ou utilisation non autorisée de son Code d'Accès. Dans ce cas, Ikoula se réserve le droit de bloquer l'accès et de fournir de nouveaux identifiants.

Le Client est responsable de la sécurisation de l'accès à son compte sur l'Interface et s'engage à prendre toutes les mesures raisonnables pour empêcher tout accès non autorisé à son Code d'Accès ou à son compte.

L'utilisation par le Client de tout autre identifiant et mot de passe qui pourrait être transmis par Ikoula sera soumise aux mêmes règles, modalités et obligations que celles énoncées pour le Code d'Accès.

Le Client s'engage à remplir ses informations de contact sur l'Interface avec la plus grande diligence. En cas de remplissage incorrect ou d'informations erronées par le Client, Ikoula ne peut garantir au Client la possibilité d'effectuer des opérations relatives au Certificat SSL. Le Client décharge Ikoula de toute responsabilité à ce titre.

5. Obligations et responsabilités du Client

Le Client mandate Ikoula pour agir en tant qu'intermédiaire auprès de l'Autorité de Certification notamment pour accepter les accords de souscription avec l'Autorité de Certification et procéder à la confirmation de sa commande auprès de l'Autorité de Certification. Le Client autorise expressément Ikoula à transmettre à l'Autorité de Certification toute information qui lui serait demandée dans le cadre strict de la fourniture du service de Certificat SSL.

L'Autorité de Certification procédera au processus de validation du Certificat SSL demandé par le Client. Le Client sera directement contacté par l'Autorité de Certification.

Dans le cas où le Client choisissait la validation DNS, si que le DNS n'est pas géré chez Ikoula, le Client devra impérativement contacter le support Ikoula afin de renseigner les champs nécessaires permettant la validation.

Ikoula rappelle au Client que celui-ci doit, dans le cadre de la fourniture du service de Certificat SSL, communiquer à Ikoula ses coordonnées exactes et régulièrement mises à jour. Le Client reconnaît que le Certificat Electronique est susceptible de faire l'objet d'une annulation par Ikoula ou par l'Autorité de Certification dans le cas où le Client fournirait des coordonnées et des informations incorrectes.

Le Client s'engage à être seul responsable de l'espace d'hébergement du site sur lequel est installé le Certificat Electronique et de disposer des accès permettant sa gestion.

Le Client s'oblige à obtenir toute autorisation, permission ou licence qui lui serait nécessaire pour utiliser le Certificat SSL et le maintenir en vigueur.

Le Client devra prendre toutes les précautions adéquates pour empêcher toute violation, perte de contrôle ou divulgation non autorisée d'informations confidentielles dès la remise de sa Clé Privée.

Le Client ne devra pas utiliser le Certificat SSL souscrit pour transmettre (aussi bien par l'envoi de courriels que par un téléchargement qui utilise toute forme de protocole de communication), recevoir (aussi bien en sollicitant un courriel que par un téléchargement qui utilise toute forme de protocole de communication), divulguer, afficher ou utiliser de toute autre façon des informations qui seraient illégales, offensantes, abusives, contraires à la moralité publique, indécentes, diffamatoires, obscènes ou menaçantes, ou qui violeraient toute confiance, tout droit d'auteur ou autre droit de propriété intellectuelle d'un tiers, qui peinerait, embarrasserait, causeraient un déni de service, une perturbation ou des troubles. Il ne devra pas envoyer ou proposer des matériaux publicitaires ou promotionnels ou toute autre forme de correspondance non sollicitée.

Le Client s'engage à utiliser le Certificat SSL raisonnablement, au sens des dispositions du code civil mais également de la jurisprudence actuelle.

6. Obligations et responsabilités d'Ikoula

Ikoula s'engage à apporter tout le soin et la diligence nécessaires à la fourniture d'un service de qualité conformément aux usages de la profession et à l'état de l'art, dans le cadre d'une obligation de moyens.

Les obligations d'Ikoula au titre des présentes Conditions Particulières se bornent à un rôle d'intermédiaire entre le Client et le prestataire fournissant le Certificat SSL, à savoir l'Autorité de Certification.

Ikoula peut, à sa seule discrétion et après avoir prévenu le Client au minimum trente (30) jours à l'avance, par tous moyens écrits, procéder à la modification ou à la résiliation du service de Certificat SSL dans le cas où l'Autorité de Certification cesse ses opérations ou ne dispose plus du droit de délivrer des Certificats SSL.

LE CLIENT ACCEPTE ÉGALEMENT QU'EN AUCUN CAS IKOULA NE SERA TENUE POUR RESPONSABLE ENVERS LE CLIENT POUR TOUTE PERTE ENCOURUE PAR CE DERNIER DU FAIT DE L'UTILISATION DU CERTIFICAT SSL EN DEHORS DU CHAMP D'UTILISATION TEL QU'IL EST SPÉCIFIÉ DANS LES PRÉSENTES CONDITIONS PARTICULIÈRES.

LE CLIENT RECONNAIT AUSSI QUE IKOULA NE SERA PAS TENU POUR RESPONSABLE VIS- A-VIS DU CLIENT POUR TOUTE PERTE, COMPRENANT TOUS DOMMAGES INDIRECTS, ACCIDENTELS, SPÉCIFIQUES OU SECONDAIRES, ENCOURUS PAR CHAQUE PARTIE EN RAISON D'UNE PERTE, D'UN VOL, D'UNE DIVULGATION NON AUTORISÉE, D'UNE MANIPULATION NON AUTORISÉE, D'UNE ALTÉRATION, D'UNE PRIVATION DE JOUISSANCE OU DE TOUT AUTRE COMPROMISSION CONCERNANT TOUTE CLÉ PRIVÉE UTILISÉE PAR LE CLIENT.

7. Durée du Service

Le Service est souscrit par le Client pour une durée d'un (1) an à compter de la date d'émission du Certificat SSL

Le Client sera notifié par Ikoula de l'expiration de son Certificat SSL.

Le Client recevra une notification quarante-cinq (45) jours, quinze (15) jours, avant l'expiration de son Certificat SSL. Ikoula ne sera pas tenu responsable si le Client n'a pas renouvelé son Certificat SSL dans le temps imparti. Le Client recevra également une notification un jour, puis cinq (5) jours et dix (10) jours suivant l'expiration de son Certificat SSL.



Afin de renouveler son Certificat SSL, le Client devra procéder à une nouvelle commande, qui sera soumise au même processus de validation que la commande initiale.

En revanche, un Certificat SSL révoqué ne peut pas être renouvelé.

Un Certificat SSL peut être résilié sur le champ ou à la date spécifiée dans le préavis : par chaque partie si l'autre commet une infraction importante d'une condition des présentes Conditions Particulières et que cette dernière (dans le cas d'une infraction pouvant être remédiée) n'est pas remédiée dans les quinze (15) jours suivant une demande écrite de l'autre partie demandant la résolution du litige, ou par chaque partie s'il se produit un problème d'insolvabilité chez l'autre partie ou que cette autre partie cesse d'exercer ses activités.

Seul le titulaire du Certificat SSL est autorisé à solliciter la révocation de ce dernier à tout moment, y compris avant son expiration. Dans un tel cas, le Client doit immédiatement cesser d'utiliser son Certificat SSL. Ikoula ne procédera à aucun remboursement. Ikoula ne sera pas tenu responsable pour les pertes et préjudices causés lors de période de temps entre la demande de révocation faite par le Client et l'effective révocation exécutée par Ikoula.

8. Droit de rétractation

Conformément aux dispositions de l'article L 221-28 3° du Code de la Consommation « *le droit de rétractation ne peut être exercé (...) pour les contrats de fourniture de biens confectionnés selon les spécifications du consommateur ou nettement personnalisés (...)* ».

Le Client reconnaît que la création du Certificat SSL pour son Nom de Domaine constitue, une fourniture d'un tel bien personnalisé au sens de l'article précité.

Dès lors, le Client est expressément informé qu'il ne peut, en application de ces dispositions, exercer son droit de rétractation sur ce Service. Ce droit ne peut davantage être exercé par le Client lors du renouvellement du Service.

Fait par signature électronique,

En qualité de _